

Procès-verbal de l'Assemblée communale **du mercredi 23 septembre 2020**

Présidence : M. Martial Wicht, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019
2. Comptes 2019
 - 2.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation des comptes
3. Election d'un membre à la Commission financière pour la période 2016-2021
4. Règlement communal des finances – nouveau règlement
5. Investissement et financement : Aménagement d'un passage piéton et d'un chemin piétonnier
6. Investissement et financement : Aménagement d'une place – Kiss & Go – et construction d'un bâtiment pour installer la chaufferie
7. Investissement et financement : PAD Le Sécheron
8. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale dite des comptes, qui se déroule à une période inhabituelle cette année en raison de la Covid-19. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

En préambule, il remercie les participants de respecter les recommandations en lien avec cette situation sanitaire.

Avant d'ouvrir officiellement la séance, il informe qu'en raison de la situation sanitaire, la diffusion de la présente Assemblée via la chaîne YouTube «Neyruz.ch/live» est prévue. Cette retransmission est toutefois soumise à l'acceptation de l'Assemblée communale, conformément à l'art. 3 al. 3 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo). Il précise que, conformément aux dispositions légales spécifiques régissant l'Assemblée communale, seule la visualisation à distance est admise.

En cas d'acceptation, la séance sera diffusée en direct. Aucun enregistrement ne sera effectué et il ne sera pas possible de visualiser à nouveau cette séance sur YouTube. En cas de refus, une information sera publiée sur la chaîne YouTube.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité que la présente séance soit également diffusée sur la chaîne YouTube « Neyruz.ch/live ».

Durant la courte interruption de séance afin de mettre en ligne la diffusion de cette séance, M. le Président invite les personnes qui ne souhaitent pas être filmées (même de dos) de se déplacer derrière la caméra. Il demande également aux intervenants d'être concis dans leur prise de parole.

M. le Président souhaite également la bienvenue aux personnes qui nous rejoignent via la chaîne YouTube, en leur rappelant qu'ils ne peuvent malheureusement pas intervenir à distance ni prendre part aux votes.

Il a le plaisir de déclarer cette Assemblée ouverte et constate qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 17 août 2020, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 21 août 2020
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 34 du 21 août 2020
- par l'envoi du journal d'informations L'Ecureuil 118 dès le 3 septembre 2020, pour rappel.

Le journal d'informations L'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le 22 septembre 2020 avec 1'956 citoyens ayant le droit de vote. Au 22 septembre 2020, notre village compte 2'710 habitants.

Il donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée :

Mme Marguerite Friboulet, M. Jacques Morel et M. Philippe Dobler.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée et que l'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale. Quant à la diffusion sur YouTube, elle sera supprimée à l'issue de la séance.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Luigia Lopez (y.c. table du CC)
- Secteur 2 : Anne-Laure Bersier
- Secteur 3 : Jean-Marc Schorderet
- Secteur 4 : Guy Rossier
- Secteurs 5 et 6 : Joëlle Curty

Mme Marie-Noëlle Eggertswyler est nommée responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

➤ **79 participants dont 77 ayant le droit de vote (majorité absolue 39)**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président signale qu'il est prévu que les votes se fassent à main levée. Il est possible de proposer un vote à bulletin secret pour l'un ou l'autre des sujets à voter. Le 1/5^{ème} des personnes présentes doit être favorable à ce procédé pour que ce genre de vote puisse avoir lieu, conformément à l'art. 18 de la LCo.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur le site internet de la commune. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

M. le Président informe que des remarques ont été faites avant cette séance, à savoir :

- Point 2, page 5 : précision demandée (*en gras*) : Il mentionne notamment qu'à Villeneuve, un crédit de CHF 60'000.- a été demandé pour le remplacement d'un tracteur *du même type*.
- Point 6, page 27 : ajout demandé (*en gras*) : Des plafonds sont prévus pour chaque étape. *Si un dossier est remis correctement, avec toutes les pièces, et que seule la conformité du dossier doit être analysée, cela ne coûtera en moyenne pas plus cher qu'actuellement.*

Aucune autre remarque n'étant faite, M. le Président procède au vote sur ce procès-verbal.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Ariane Menoud, responsable administrative, pour la bonne tenue de la rédaction du procès-verbal.

Point 2 Comptes 2019


2.1 Présentation générale du compte communal

- Compte de fonctionnement
- Compte des investissements

Les comptes 2019 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Écureuil. Les comptes sont également publiés intégralement sur le site internet de la Commune. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient aussi être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Au moyen de divers slides, il donne plusieurs informations sur ces comptes 2019.


Le résultat comptable 2019 du compte de fonctionnement présente un résultat positif de CHF 1'202'136.35. Ce montant a été versé au capital. Avec l'introduction de MCH2 au 1^{er} janvier 2021, aucun amortissement extraordinaire n'a été effectué.



FONCTIONNEMENT	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. Administration	1 113 990.06	462 164.89	1 229 215.00	511 500.00	1 113 378.75	452 604.50
1. Ordre public	162 161.15	87 728.20	178 655.00	84 600.00	180 737.60	82 363.00
2. Enseignement et form.	3 208 410.37	142 214.07	3 345 020.00	130 200.00	3 235 501.48	221 779.50
3. Culte, culture, loisirs	343 866.92	127 795.35	536 391.00	120 610.00	482 413.96	116 344.10
4. Santé	931 980.40	18 278.00	960 550.00	11 000.00	949 402.00	17 124.25
5. Affaires sociales	1 424 655.79	23 315.10	1 574 569.00	27 200.00	1 477 740.30	26 396.90

29/10/2020


 Neyruz
 pour un avenir durable



FONCTIONNEMENT	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6. Transports et com.	603 984.36	86 733.30	744 135.00	65 700.00	676 200.44	112 190.65
7. Protection environ.	1 442 636.33	987 191.04	1 662 826.00	896 700.00	1 352 844.71	1 003 686.56
8. Economie	33 852.70	4 895.00	28 990.00	10 150.00	39 127.05	20 295.95
9. Finances et impôts	1 111 272.24	8 443 088.98	620 500.00	9 067 000.00	779 838.97	9 436 536.20
Totalisation	10 376 810.32	10 383 403.93	10 880 851.00	10 924 660.00	10 287 185.26	11 489 321.61
Résultat	6 593.61		43 809.00		1 202 136.35	

29/10/2020


 Neyruz
 pour un avenir durable

Il s'agira d'être prudent dans le cadre des prévisions budgétaires 2021 au niveau des impôts, notamment en raison de la pandémie actuelle. De « bonnes » surprises ont été enregistrées dans le cadre des impôts irréguliers (impôts sur les mutations et les gains immobiliers) ainsi que des impôts soustraits.

Quant au compte des investissements 2019, voici quelques chiffres intéressants :

INVESTISSEMENT	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. Administration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1. Ordre public	122 098.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2. Enseignement et form.	7 539.00	0.00	260 000.00	0.00	16 693.50	0.00
3. Culte, culture et loisirs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4. Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5. Affaires sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6. Transports et com.	776 420.85	0.00	4 920 000.00	700 000.00	961 857.40	0.00
7. Protection environ.	1 399 738.91	154 278.50	4 820 000.00	195 000.00	1 281 406.17	74 012.30
8. Economie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9. Finances et impôts	150 000.00	0.00	2 310 000.00	520 000.00	1 313 553.65	512 080.00
Totalisation	2 455 797.11	154 278.50	12 310 000.00	1 415 000.00	3 573 510.72	586 092.30
Résultat		2 301 518.61		10 895 000.00		2 987 418.42

Ceux-ci figurent de façon complète et détaillée dans le tableau du Contrôle des investissements, avec les commentaires ci-après :

- Un montant brut des investissements dépensés 2019 de CHF 3'573'510.72.
- Des recettes d'investissements de CHF 586'092.30 qui comprennent les taxes encaissées pour l'approvisionnement en eau (CHF 38'554.30), les taxes encaissées pour la protection des eaux (CHF 35'458.00) ainsi que la participation d'Anura SA pour les infrastructures du Clédard (CHF 512'080.00).
- Ce qui donne un montant net des investissements 2019 de CHF 2'987'418.42.
- Le montant des investissements bouclés en 2019 est de CHF 5'241'761.83.
- Le montant dépensé en 2019 pour les investissements en cours est de CHF 3'305'755.09.
- Le solde des crédits en cours à la fin 2019 est de CHF 6'329'871.91.
- Le montant des crédits votés en décembre 2019 est de CHF 1'450'000.00.
- Ce qui amène à un total des dépenses d'investissements de CHF 16'327'388.83 (montant dont il faut retrancher la participation de tiers de CHF 700'000.00 pour la Place de la Gare).

S'agissant du bilan, il est relevé la problématique de la fortune, qui s'élève à CHF 1'676'715.92.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

2.2 Rapport de la Commission financière

Rapport de la Commission financière

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la fiduciaire BfB a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de la commune de Neyruz (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et engagement hors bilan) arrêtés au 31 décembre 2019.

Il ressort du contrôle de la fiduciaire que les comptes annuels 2019 sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution. La fiduciaire BfB recommande d'approuver les comptes 2019.

L'exercice 2019 fait apparaître un excédent de produits de Frs 1'202'136.35. Le Conseil communal a procédé à des amortissements supplémentaires de Frs 16'703.50 ainsi qu'à une augmentation de Frs 110'800 de la provision constituée pour pallier aux risques liés à la caisse de pension du canton de Fribourg. Nous rappelons que cette provision est créée sur recommandation de l'Association des Communes fribourgeoises ACF. Son montant total s'élève à Frs 330'800 au 31.12.2019 et correspond aux estimations de l'ACF pour notre commune.

Les amortissements financiers obligatoires se sont élevés à Frs 190'055 et correspondent aux montants figurant dans le tableau du contrôle de l'endettement transmis par le Service des communes.

Nous notons enfin que les centres d'autofinancement « approvisionnement en eau potable et protection des eaux » respectent le cadre légal et sont équilibrés aux comptes 2019 grâce à un prélèvement sur les réserves constituées. A ce sujet, nous rappelons que les règlements communaux y relatifs sont toujours en cours de révision et que les taxes seront coordonnées avec le coefficient fiscal.

Cela étant, la Commission financière constate que les comptes de fonctionnement 2019 de notre commune présentent un excédent de produit et un résultat nettement plus favorable que le budget voté, ceci malgré la pause fiscale décidée par l'Assemblée communale.

Néanmoins, ce résultat positif s'explique en grande partie par des recettes fiscales extraordinaires sur les impôts irréguliers ainsi que par une surévaluation de plusieurs charges lors de l'élaboration du budget. Globalement, les charges 2019 ont bien été maîtrisées par nos Autorités. Par contre, nous constatons que les rentrées fiscales ordinaires sont stables, voire en légère diminution par rapport au budget. Nous recommandons donc la plus grande prudence lors des prochaines estimations budgétaires pour fixer ces recettes fiscales ordinaires.

De plus, compte tenu de la situation Covid19 et des incertitudes financières liées aux conséquences économiques de cette pandémie, les prochains budgets devront être calculés avec retenue et avec grande précaution. Les investissements devront être priorisés et décalés en fonction de la nécessité et de nos possibilités financières. La planification financière communale devra être mise à jour avec les derniers chiffres connus et devra tenir compte au mieux des effets de la crise économique et de ses impacts financiers.

A noter encore que lors des rencontres avec le Conseil communal et la fiduciaire BfB, la problématique de la mise en œuvre du MCH2 a été abordée. La Commission financière a pris connaissance des démarches effectuées pour la mise en conformité des plans comptables et de notre bilan ainsi que des premiers calculs élaborés pour revaloriser le patrimoine communal. Ceci aura également des conséquences sur les prochains budgets et nos Autorités devront en tenir compte.

Nous vous informons encore qu'à la demande de la Commission financière, la fiduciaire BfB a procédé à deux analyses spécifiques lors de la révision des comptes 2019, soit :

1. Budget « honoraires et prestations de tiers » :

La fiduciaire s'est assurée de la justification des dépenses et de l'exactitude de ces positions budgétaires. Elle constate que les montants dépensés respectent les montants inscrits au budget. La Commission financière en prend acte avec satisfaction. Par contre, vu le volume important de ce budget, la Commission financière rappelle au Conseil communal que toute adjudication doit faire l'objet d'un appel d'offres et d'une commande dûment confirmée qui respecte la ligne budgétaire spécifique et votée par le législatif.

2. Chantier du Clédard et respect des accords financiers avec le promoteur :

La fiduciaire s'est assurée de la justification des mouvements financiers et de l'exactitude de ce poste en relation avec le protocole d'accord et ses avenants signés avec le promoteur. Il en ressort que les mouvements sont conformes avec les termes ressortant du protocole d'accord et de ces 4 avenants. Par contre, le chantier du Clédard n'étant pas encore totalement terminé, la fiduciaire constate qu'il n'y a pas encore eu de mouvements financiers concernant la réallocation de la participation d'Anura SA aux coûts financiers des infrastructures communales, du giratoire ainsi que de la place de la Gare (points 4, 5 et 6 de l'avenant 4). Dès lors, la Commission financière se joint à la recommandation de la fiduciaire pour demander au Conseil communal de suivre l'évolution du chantier dans les années futures et pour qu'il s'assure du respect de ces points.

S'agissant des comptes d'investissements 2019 de la commune, ils ne suscitent pas de commentaire particulier de notre Commission.

Concernant le bilan au 31 décembre 2019, la Commission financière rappelle qu'il faudra utiliser rapidement la réserve PC dans le cadre de projets de construction en cours et avant qu'un changement de base légale ou de pratique cantonale ne provoque sa perte ou son annulation pour notre commune.

Au niveau des engagements hors bilan, la Commission financière réitère sa recommandation au Conseil communal d'apporter une attention particulière aux Associations de communes génératrices de charges liées conséquentes.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la comptabilité et les comptes 2019 et d'en donner décharge au Conseil communal.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

→ **M. Willy Boder** s'interroge sur la question des frais informatiques. Selon son analyse, un poste a augmenté de 55% et les frais informatiques (frais de maintenance, ...) sont relativement élevés, avec un montant avoisinant les CHF 10'000 par mois. Il demande que le Conseil communal effectue une analyse de ces coûts avant l'établissement du budget 2021 et souhaite également qu'une comparaison soit effectuée avec d'autres communes et que les contrats de maintenance soient revus.

M. le Président précise qu'une information à ce sujet sera donnée dans le prochain journal L'Ecureuil. Il précise que la question a déjà été posée avant l'Assemblée et que les réponses suivantes avaient été données :

- Les postes budgétisés de contrats de maintenance ont été dépassés d'environ CHF 5'500.00 pour des contrats intervenus sur de nouveaux modules acquis ou un réajustement des tarifs de la part du fournisseur informatique.
- Un logiciel de gestion du temps Kelio a été acquis fin 2018 et une maintenance est facturée, mais n'était pas budgétisée pour 2019. Une analyse informatique a également été effectuée en 2019. De plus, une mise à niveau des services Office 365 et autres outils informatiques a également été effectuée suite à cette analyse. Enfin, les supports informatiques ont augmenté d'environ CHF 3'500.00 par rapport au budget.

M. le Président relève encore que l'investissement dans l'informatique participe à l'augmentation de productivité qui permet de réduire les charges de personnel. C'est par ailleurs difficile d'effectuer une comparaison, mais des éléments de réponse seront apportés dans le prochain journal d'information.

→ **M. Willy Boder** demande encore des explications concernant l'investissement *Assainissement EU/EC Charrière et déplacement conduite EP*. En effet, un montant de CHF 467'000 est prévu au budget 2020 et il reste un solde de CHF 378'742.72. Il s'interroge si un crédit supplémentaire va être demandé.

→ **M. Jean-Noël Gendre** et **M. le Président** apportent les précisions demandées et relèvent que le crédit voté devrait être respecté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2019.

2.3 Approbation des comptes

Les membres du Conseil communal et la Caissière s'abstiennent au vote (10 personnes).

Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2019 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de CHF 1'202'136.35). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2019 est également acceptée.

Au vote à main levée, le compte des investissements 2019 est accepté à l'unanimité (excédent de dépenses de CHF 2'987'418.42). Par cette acceptation, les dépassements de crédit sont également approuvés.

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal en charge des finances et Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, pour leur travail précieux dans l'excellente tenue des comptes. Il remercie également la Commission financière pour son travail d'analyse et sa coopération.

Point 3 Election d'un membre à la Commission financière pour la période 2016-2021

M. le Président signale que, suite à la démission de M. Laurent Torche de la Commission financière, l'Assemblée communale doit élire un nouveau membre à cette Commission fonctionnant jusqu'à la fin de cette période législative 2016-2021.

Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé au Groupe « Socialiste et Ouverture » de proposer un remplaçant au membre sortant.

A cette heure, deux personnes se sont portées candidates, à savoir Mme Pascale Michel, proposée par le Groupe « Socialiste et Ouverture » et M. Marco Caruso en tant que candidat indépendant. Aucune autre personne ne se présente comme candidat.

Dans l'ordre alphabétique, M. le Président donne donc la parole à M. Marco Caruso pour sa présentation.

M. Marco Caruso est domicilié depuis une année à Neyruz avec sa famille. Le choix de cette commune a été un coup de cœur et, objectivement, en tant que famille, il est important d'avoir une école de très bonne qualité, de même qu'un très bon système extrascolaire. C'est également une commune assez stable et équilibrée.

M. Caruso est ingénieur et directeur d'une entreprise multinationale à Zurich. Il a également des mandats pour des fonds de pension dans différents endroits en Suisse.

Il est important pour lui de participer au bon développement du village. Par conséquent, il est prêt à s'engager au sein de la Commission financière pour ces six prochains mois afin d'apporter ses idées et son expérience.

M. Jean-Noël Gendre apporte une précision. Un « *gentleman agreement* » prévoyait qu'en principe, les places dans les commissions étaient réparties en fonction des forces en présence au Conseil communal. M. Laurent Torche étant représentant du Groupe « Socialiste et Ouverture », il estime assez logique que ces deux sièges soient conservés par ce Groupe. Au niveau de la Commission financière, depuis 1982 il n'y a jamais eu de présence féminine.

Proposition du Groupe « Socialiste et Ouverture » :

Mme Pascale Michel est arrivée cet été à Neyruz. Elle a toujours été passionnée par la chose publique et le fonctionnement démocratique. Dans sa précédente Commune, à savoir Corminboeuf, elle a exercé durant 8 ans la fonction de Conseillère communale en charge de la santé et du social. A cette occasion, elle a eu l'occasion de comprendre le fonctionnement du Conseil communal ainsi que des relations avec la Commission financière. Cela l'intéresse beaucoup de passer de l'autre côté.

A titre professionnel, elle exerce la fonction de directrice d'Espace Femmes.

Par sa profession et son intérêt, la représentation féminine lui paraît importante au sein de cette Commission. Là où des décisions doivent se prendre, il est important que les deux genres soient représentés.

Le règlement d'exécution de la loi sur les communes précise, à son article 9, que si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection doit avoir lieu au bulletin secret. Toutefois, la compétence est donnée à l'Assemblée de procéder au vote à main levée, le candidat ayant le plus de voix étant élu.

➔ **M. Willy Boder** souhaite connaître l'orientation politique de M. Caruso. **M. Caruso** répond que cela dépend des sujets.

A l'unanimité, le vote à main levée est accepté pour cette élection.

M. le Président procède par conséquent au vote pour l'élection d'un membre à la Commission financière pour la période 2016-2021.

Au vote à main levée, M. Marco Caruso obtient 32 voix et Mme Pascale Michel 38 voix.

M. le Président proclame Mme Pascale Michel élue à la Commission financière pour la période 2016-2021.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite Mme Pascale Michel pour son élection à cette Commission et M. Marco Caruso pour sa mise à disposition de la Commune.

M. le Président rappelle que cette Commission est composée des membres suivants : MM. Jean-Pierre Corpataux, Jean-Jacques Friboulet, Stéphane Brodard, Stéphane Droux et la nouvelle élue Mme Pascale Michel.

Point 4 Règlement communal des finances – nouveau règlement

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 118.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, pour les explications sur cet objet.

Il précise en préambule que ce règlement est publié sur le site internet communal. Il a été soumis pour examen préalable auprès des services cantonaux et a également été analysé par la Commission financière, qui fera part de son préavis à l'issue de cette présentation.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de Fr. 50'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 6 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas Fr. 50'000.-. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Cela permet au Conseil communal de disposer d'une marge de manœuvre dans la limite fixée.

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à Fr. 50'000.-.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Le crédit additionnel concerne les investissements.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à Fr. 50'000.-.

² Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale ou au conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Le crédit supplémentaire concerne le compte de résultat (anciennement de fonctionnement).

Art. 10 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle en matière d'opérations d'acquisitions ou de ventes immobilières jusqu'à un montant de Fr. 200'000.-.

² Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

³ Passé le seuil de Fr. 50'000.-, la consultation de la commission financière est requise pour avis.

⁴ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée communale est réservée.

Il est rappelé que cette compétence a déjà été accordée par l'Assemblée communale pour la législature 2016/2021.

Art. 12 Referendum (art. 69 LFCo)

Le referendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général supérieure à Fr. 250'000.-.

Cet article est conditionné au résultat du vote sur l'introduction du Conseil général, qui aura lieu le 27 septembre prochain.

M. Jean-Noël Gendre donne encore quelques informations sur MCH2, à savoir le nouveau modèle comptable harmonisé. Il s'agit de nouvelles règles comptables plus analytiques et plus fines qu'aujourd'hui, qui demandent de retravailler en profondeur le plan comptable. Le canton de Fribourg est le dernier canton à mettre en œuvre ce nouveau modèle comptable.

Il précise qu'en lien avec la situation sanitaire, la mise en place de ce nouveau modèle aurait pu être reporté au 1^{er} janvier 2022. Toutefois, il a été constaté qu'en lien avec la Covid-19, le personnel administratif était moins dérangé et a pu se consacrer à tous les travaux en lien avec MCH2. Par conséquent, le Conseil communal a décidé de maintenir la mise en œuvre de ce nouveau plan comptable au 1^{er} janvier 2021.

Les comptes seront essentiellement présentés par nature et non plus par fonction. Cela nécessitera dès lors pour toutes et tous quelques adaptations.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux, président de la Commission financière, pour le préavis de la Commission financière.

Préavis de la Commission financière

Le 22 mars 2018, le Grand Conseil a adopté la loi sur les finances communales (LFCo). Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de cette loi au 1^{er} janvier 2021. Cette nouvelle législation introduit le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 pour les communes et ses organes. Une ordonnance sur les finances communales (OFCo) a été élaborée pour la mise en œuvre de cette nouvelle loi.

Selon ces nouvelles bases légales, les communes doivent se doter d'un règlement des finances (RFin). Le but de cette réglementation est de réunir de manière très succincte le contenu essentiel d'éléments spécifiquement financiers.

Ces paramètres ont pour premier effet d'octroyer une certaine marge de manœuvre à l'exécutif, en fixant un seuil au-dessous duquel une dépense nouvelle, un crédit additionnel ou un crédit supplémentaire demeurent de sa compétence, sans devoir être soumis au législatif. Il est toutefois important de souligner que les seuils fixés ne doivent pas avoir pour objectif de passer outre les compétences décisionnelles des législatifs.

La limite d'activation détermine à partir de quel montant un investissement, à savoir un bien qui a une durée d'utilisation supérieure à une année, doit être inscrit au bilan.

La limite référendaire pour les communes dotées d'un conseil général doit également être fixée par un montant.

Le règlement des finances fixe également les montants, voire les conditions, à partir desquels les comptes de régularisation seront dorénavant opérés, afin de pouvoir exclure, d'une part, les montants pouvant être qualifiés d'insignifiants pour évaluer la situation financière, et d'autre part, les montants dont le décalage temporel sur deux exercices entre la facturation et le paiement effectif demeure identique chaque année.

La Commission financière s'est réunie le 25 juin 2020 avec une délégation du Conseil communal pour débattre de ce nouveau règlement communal des finances.

La Commission a reçu diverses explications de l'expert-fiduciaire qui accompagne notre commune pour ce passage au MCH2 et à cette nouvelle législation.

Les différents montants-limites fixés par le Conseil communal ont été commentés, discutés et justifiés par rapport à la taille, aux besoins et à l'organisation de notre commune.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter le règlement des finances communales tel que présenté par le Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité moins une abstention le nouveau règlement communal des finances.

Point 5 Investissement et financement : Aménagement d'un passage piétons et d'un chemin piétonnier

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 118.

M. le Président passe la parole à M. Héribert Dousse, Conseiller communal, pour les explications sur cet objet.

M. Héribert Dousse présente le projet à l'écran. Il informe que ce passage piétons et chemin piétonnier est prévu afin de relier le quartier de La Croix à la Gare. Il s'agit en effet de faire le lien entre la route de quartier de La Croix et la Gare, via la route cantonale et la route de la Charrière.

Une servitude a été négociée avec les promoteurs et inscrite à charge des bienfonds des nouveaux propriétaires du nouveau lotissement de La Croix afin que le sentier puisse être aménagé sans trop de désagréments pour les propriétaires et habitants dudit quartier. De plus, ce projet a été validé par les services cantonaux.



Le Conseil communal vous demande de soutenir cet investissement de CHF 147'500.00 TTC, financé par des liquidités. Les frais de fonctionnement s'élèvent à CHF 5'310.00.

M. le Président passe la parole à M. Stéphan Droux, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le projet consiste à créer un passage piétonnier reliant le quartier de la Croix à la gare en passant par la route de la Charrière et inclus le déplacement anticipé d'un passage piéton sur la route cantonale. L'objectif est d'améliorer la mobilité douce par une réduction du temps de parcours vers la gare et d'augmenter la sécurité des piétons.

Pour ce chantier, le Conseil communal formule une demande de crédit de Frs 147'500, soit Frs 93'500 pour le chemin ainsi que Frs 54'000 pour le passage piéton et les frais. Ce crédit sera financé par les liquidités.

Cet investissement génèrera des frais de fonctionnement annuels de Frs 5'310.

Sur la base de l'estimation des coûts fournie ainsi que de l'évaluation des effets positifs induits par le projet sur la mobilité entre les quartiers, la Commission financière formule un préavis positif pour cet objet.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

→ **Mme Joëlle Curty** aimerait savoir si les trois passages piétons existants vont être conservés. **M. Héribert Dousse** répond qu'un des passages va être supprimé et un autre sera réaménagé, les deux ne répondant à aucune norme de sécurité.

→ **M. Jean-Daniel Roth** aimerait savoir ce qu'il en est de la circulation des voitures dans le quartier de la Charrière. **M. le Président** invite M. Roth à reposer sa question dans les Divers, cette question ne faisant pas l'objet du présent point.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité, contre 1 non et 4 abstentions l'investissement de CHF 147'500.00 TTC prévu pour l'aménagement d'un passage piétons et d'un chemin piétonnier. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

Point 6 Investissement et financement : Aménagement d'une place – Kiss & Go – et construction d'un bâtiment pour installer la chaufferie

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 118.

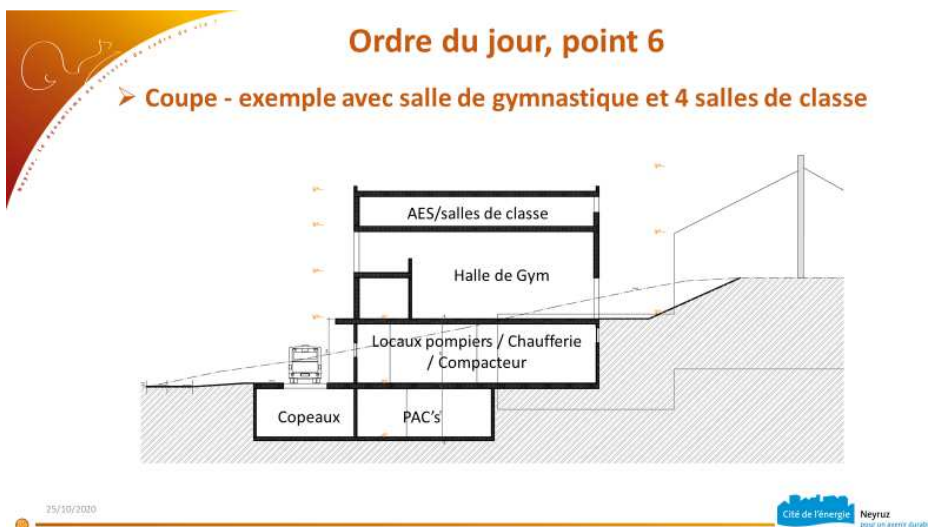
M. le Président passe la parole à Mme Catherine Guillaume Girard, Conseillère communale, pour les explications sur cet objet.

Comme vous avez pu le lire dans l'Ecureuil, le remplacement de la chaudière à copeaux de bois, qui alimente le CAD, est devenu indispensable. Actuellement, elle est secondée par une chaufferie mobile qui se situe sur la place de parc de l'école. En outre, le local qui abrite ledit chauffage ne peut accueillir de nouvelles installations de traitement des fumées conformes à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, les services de la voirie sont à l'étroit dans leurs locaux, l'accès au compacteur ne peut pas se faire 24h/24, comme promis, sans nuisance pour les voisins et le trafic sur la route d'Onnens est peu fluide aux heures d'entrée et de sortie d'école.

Quant à l'implantation du nouveau bâtiment, la route d'Onnens est l'endroit propice. En effet, le terrain est propriété de la commune, proche de l'école et de l'actuelle chaufferie, dans la continuité des bâtiments édilitaires et situé en zone d'intérêt général. De plus, il est suffisamment éloigné pour que les riverains subissent le moins de nuisance possible.



En ce qui concerne la stratégie de construction, le but de ce bâtiment est qu'il soit fonctionnel. Il abritera notamment la chaufferie, le compacteur, les véhicules et matériels des pompiers. Si nous voulons préserver la possibilité d'ériger des constructions au-dessus de ces locaux, il est nécessaire de définir un gabarit type, ceci dans le but de faire une économie de consommation de surface de terrain constructible. Pour rappel, dans un moyen terme, la commune aurait besoin d'une salle de gym supplémentaire, de 4 salles de classes et de locaux pour l'Association Le P'tit Bonheur. Nous tenons à souligner ici que ce qui serait construit ultérieurement sur ce site ne le serait pas ailleurs, notamment au Clédard. Des choix seront à faire dans le futur.



Quant à l'aménagement de la place devant le bâtiment pour les camions et de l'emplacement d'une place de dépose-minute, à laquelle sera jointe une voie de mobilité douce le long de la route d'Onnens, il est nécessaire pour cela de construire le bâtiment en retrait de plusieurs mètres dans le talus, ce qui implique des coûts de terrassement beaucoup plus importants que si l'immeuble était situé immédiatement le long de la route.

En fait, le retrait du bâtiment permet la création d'une place indispensable notamment pour les camions pompiers. La commune saisit l'opportunité pour y aménager une place de dépose minute des enfants, ceux-ci bénéficiant d'un accès piétonnier le long du nouveau bâtiment pour se rendre directement à l'école. A ce propos, nous vous rappelons la dangerosité de la place de parc communal aux heures de rentrée et de sortie des classes.

Même si Neyergie SA n'était plus en main de la Commune, le bâtiment restera propriété de la Commune. Elle l'exploitera en partie pour ses propres besoins et louera des locaux à Neyergie SA, pour un loyer annuel estimé à CHF 20'000.00. Neyergie SA y installera à ses frais les chaudières à bois, les pompes à chaleur et équipements de traitement des fumées et financera les équipements pour le transport des copeaux et l'élimination des cendres.

La construction du bâtiment nécessite le déplacement du collecteur des eaux usées du quartier du Chêne. Ce projet offre l'opportunité de mettre en séparatif l'entier de la conduite entre le collecteur principal sur la route d'Onnens et l'extrémité Est de l'impasse du Chêne et, ultérieurement, la mise en séparatif de l'ensemble du quartier. Cette synergie permet de profiter des fouilles du bâtiment pour le faire.

Cet investissement permet de solutionner simultanément plusieurs difficultés, à savoir la mise en conformité de la production de chaleur, la concentration des services communaux en un seul endroit, la rationalisation de l'usage du bâtiment, une optimisation de la consommation de terrain à construire au centre du village et l'aménagement d'une place de dépose minute des enfants afin de fluidifier la circulation de la route d'Onnens et de faciliter l'accès à l'école avec les voitures.

Le détail des coûts est présenté à la page 8 du journal L'Ecureuil 118.

Le Conseil communal vous demande de soutenir la construction d'un bâtiment pour l'installation notamment de divers locaux communaux et d'une chaufferie avec préservation de la possibilité d'ériger d'autres locaux sur le bien-fonds et la création d'un espace pour l'aménagement d'un dépose minute afin de faciliter l'accès à l'école pour les parents y amenant leurs enfants en voiture. Le montant des investissements est estimé à CHF 1'950'000.00 TTC.

Ce projet est financé par un emprunt. Les frais de fonctionnement annuels s'élèvent à CHF 37'980.00.

M. le Président passe la parole à M. Stéphane Brodard, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a analysé l'investissement d'un nouveau local pour installer la chaufferie de Neyergie SA ainsi que l'aménagement d'une place « Kiss & Go » afin de sécuriser la dépose des enfants se rendant à l'école.

Le coût total prévisionnel de ce package s'élève à Fr. 1'950'000 et il comprend l'immeuble qui servira à accueillir la nouvelle chaufferie pour Fr. 1'060'000, la préparation pour la construction d'étage(s) supplémentaire(s) pour Fr. 470'000, l'aménagement de la place « Kiss & Go » pour Fr. 233'000, la mise en séparatif du collecteur Rte d'Onnens-Impasse du Chêne pour Fr. 80'000 et divers autres frais pour une somme de Fr. 107'000.

Nous tenons à relever les recherches de synergies dans le projet que vous présente le Conseil communal :

- *Le bien-fonds est propriété de la commune, ce qui limite les dépenses.*
- *Il permet la construction d'une place « sécurisée » permettant aux parents de déposer les enfants scolarisés.*

- Il permet de limiter les dépenses pour la mise en séparatif de la conduite Rte d'Onnens-Impasse du Chêne. Nous relevons qu'il s'agit là d'une obligation légale.
- Il inclut un local pour les véhicules et installations des pompiers. Ceci permettra de libérer de la place dans le bâtiment actuel pour le service de l'édilité qui commence à en manquer sérieusement.
- Il permet d'intégrer le compacteur à ordures, aujourd'hui devant le bâtiment de l'édilité, à l'intérieur de cette nouvelle structure, permettant son utilisation 7 jours sur 7 sans nuisance sonore pour le voisinage.
- Le nouveau bâtiment est stratégiquement très bien situé car proche des bâtiments scolaires, juxtaposé au bâtiment de l'édilité actuel. En quelque sorte, il vient compléter « l'offre » des bâtiments communaux actuels et permet à la commune d'envisager plusieurs scénarios en termes de besoin en locaux communaux nécessaires en vue de la croissance actuelle et future de la population communale.
- La préparation pour des constructions supplémentaires en dessus du local de la chaufferie permettrait d'envisager la construction de futurs locaux communaux, tels que salles de classe, salle de gymnastique, bureaux communaux, etc...

En relation avec ce dernier point et en réponse à notre demande, le Conseil communal nous a présenté une étude de faisabilité prenant en considération une nouvelle salle de gymnastique incluant une cafétéria et un étage supplémentaire pour des vestiaires et 4 salles de classes; le tout pour une somme d'environ Fr. 4.6 millions, ce qui semble très raisonnable.

Cependant, la Commission financière tient quand même à relever que le plan d'investissement prévisionnel de la commune mentionne la construction de locaux communaux, d'une salle multifonctionnelle et d'un bâtiment d'accueil de la petite enfance sur le site actuel du Clédard. De plus, il y mentionne aussi la construction de futures salles d'école en aménageant un étage supplémentaire au bâtiment scolaire actuel.

En revanche, le bâtiment qui fait l'objet de cet investissement ainsi que d'éventuels locaux communaux tels que mentionnés plus haut n'y figurent pas.

Nous aurions apprécié une vision et une stratégie d'investissement plus clairement définie ce qui nous permettrait d'avoir une vue plus sereine sur le plan prévisionnel d'investissement de la commune. En effet, tous ces projets ne pourront pas tous se réaliser, faute de capacité de financement suffisante.

Dès lors, la Commission financière demande au Conseil communal d'intégrer cet investissement dans le plan financier communal, d'effectuer une planification claire en besoin de locaux communaux, particulièrement pour le domaine des locaux scolaires, et de prioriser les futurs investissements à réaliser en tenant compte du présent investissement de frs 1'950'000.

Nous demandons aussi à ce que ce nouveau plan financier corrigé soit présenté lors de la prochaine Assemblée communale du budget 2021.

Finalement, la Commission financière reconnaît l'importance de cet investissement qui rentre dans la capacité financière actuelle de la Commune et recommande à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement de Fr. 1'950'000 qui sera financé par un emprunt et qui générera des frais financiers annuels de Fr. 37'980.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

→ **Mme Emilie Dumas** se demande si l'aménagement de la place Kiss & Go ne risque pas d'inciter encore plus les parents à venir amener les enfants en voiture à l'école, ce qui générera encore plus de trafic. **Mme Guillaume Girard** ainsi que **M. le Président** précisent que cette place est aménagée en priorité comme place de manœuvre pour les camions, notamment pompiers. La Commune profite de l'opportunité de cette place pour créer ce Kiss & Go, mais aucun financement supplémentaire n'est créé pour ceci. Le but n'est pas d'éduquer les parents mais de résoudre une situation qui est effective aujourd'hui. A préciser que la Commune travaille également sur l'élaboration d'un règlement de police qui va sérieusement restreindre l'accès au parking de l'école. La problématique des voitures devrait ainsi être partiellement résolue.

→ **M. Willy Boder** est surpris par le prix de cet investissement, plus de CHF 2'000'000.- pour une enveloppe industrielle. Une bonne partie de l'immeuble – environ les 2/3 – sera utilisée par Neyergie SA. Neyergie SA va payer un loyer annuel de CHF 20'000.-. Il faudra que Neyergie SA s'acquitte de 60 ans de loyers pour retrouver l'investissement offert par la Commune. Il rappelle que Neyergie SA a déjà reçu un crédit de démarrage de plus de CHF 1'000'000.-. La Commune envisage d'offrir à Neyergie SA, sur laquelle le Législatif et l'Exécutif n'ont aucun contrôle, entre CHF 1'000'000.- et CHF 1'500'000.-. Il trouve que cet investissement est exagéré, dans la mesure où Neyergie SA est une société qui est rentable et qui pourrait financer cette infrastructure par des crédits locaux et des aides fédérales selon les lois. Il est sceptique par rapport à ce projet, surtout que l'on ne sait pas encore ce qui sera installé dans les étages supérieurs. Dans ce projet, il y a des choses absolument intéressantes, comme le Kiss & Go. Il propose de voter le crédit de CHF 233'000.- pour Kiss & Go et de refuser le reste du crédit, car le coût est trop élevé pour une enveloppe.

Mme Catherine Guillaume Girard répond qu'il y a urgence s'agissant des locaux de l'édilité qui sont vraiment à l'étroit. Le compacteur situé sur la place crée certaines nuisances sonores pour le voisinage, problème qui serait résolu si celui-ci pouvait être déplacé à l'intérieur du bâtiment.

M. Willy Boder intervient en relevant que ce bâtiment n'est pas fait pour mettre deux camions-pompiers et le compacteur. Il insiste à dire que ce bâtiment est vraiment fait pour Neyergie SA. Il ne comprend pas pourquoi un investissement aussi important est effectué pour une SA. Pour lui les camions-pompiers peuvent être déplacés ailleurs.

M. Héribert Dousse précise qu'il n'est pas possible de déplacer les camions-pompiers ailleurs. L'édilité se trouve réellement à l'étroit et à côté de l'édilité, les locaux actuels des pompiers seraient idéaux pour compléter les locaux de l'édilité. Il n'est pas d'accord avec **M. Boder** lorsqu'il dit que le bâtiment sera entièrement affecté à Neyergie SA. Il rappelle que, jusqu'à preuve du contraire, la Commune est actionnaire à 100% de cette SA. D'autre part, il y a à peu près 1/3 de la surface construite qui sera affectée au compacteur et au local des pompiers. De plus, ce bâtiment a été réfléchi pour recevoir d'autres surfaces et permettre d'ouvrir des pistes de réflexion qui devront avoir lieu ces prochaines années. Avoir la chance de construire un tel bâtiment sur du terrain communal est une opportunité.

→ **M. Willy Boder** revient sur le futur des pompiers de village. **M. Héribert Dousse** rappelle qu'une fusion des corps de sapeurs-pompiers de Matran, Avry et Neyruz a eu lieu et que ces trois corps sont désormais regroupés au niveau intercommunal. Cette collaboration fonctionne à entière satisfaction, et le CSPi MAN ne serait pas très content d'entendre parler de pompiers amateurs ou de pompiers de village. **M. le Président** précise encore qu'il n'est pas possible de ne réaliser que le Kiss & Go. Cette place Kiss & Go est l'exploitation de la position du bâtiment qui

est situé en retrait de la route pour permettre l'accès aux véhicules des pompiers. C'est un tout. **M. Dousse** relève que la situation de la place de parc actuelle n'est effectivement pas idéale, elle est même catastrophique et cela fait peur. Le but n'est pas de mettre plus de véhicules mais de les centraliser sur cette place Kiss & Go. **M. le Président** rappelle que la Commune est propriétaire du bâtiment et Neyergie SA en sera locataire. Le tarif appliqué est un tarif de marché pour l'usage d'une chaufferie. Il n'y a pas de cadeau voire de choses obscures là-dedans. **M. Boder** constate que la Commune prête beaucoup d'argent à Neyergie SA et il se demande si c'est vraiment utile.

M. le Président rappelle que la chaufferie a pour premiers clients les bâtiments communaux.

→ **Mme Carmela Grignoli Uldry** estime que créer une place Kiss & Go va complètement à l'encontre du message que fait passer l'école, à savoir que les enfants doivent aller à pied à l'école. Elle aimerait savoir comment cet investissement s'intègre dans le projet d'école évoqué l'année dernière en AC. **Mme Catherine Guillaume Girard** précise que ce qui est présenté n'est qu'une illustration de ce qui pourrait être mis sur ce bâtiment. Il s'agit d'un exemple de potentiel de construction qui existe. **M. Héribert Dousse** intervient en rappelant que le projet de halle de gym est une projection sur l'avenir. A moyen terme, il sera nécessaire de construire une telle salle, étant donné que l'actuelle est déjà saturée. Pour rappel, deux pavillons ont été installés provisoirement. Cet investissement permettra de donner des outils pour le Conseil communal de la prochaine législature. L'important est d'être prêt avec des projets futurs qui peuvent être rapidement mis en place. Il signale également qu'il faut éviter de réaliser des investissements disproportionnés. Le Conseil communal s'est laissé la liberté de voir l'évolution et de réfléchir sur le futur. **M. le Président** rappelle que les halles de gym ainsi que les salles de classe doivent respecter certaines normes afin de bénéficier des subventions cantonales. Partant de cela, la réflexion a été faite de valider la dimension de base du bâtiment, pour éviter que dans le futur, il manque par exemple 2m pour l'obtention de subvention. A ce jour, il n'y a pas de programme pour définir ce qui sera réalisé dans ce bâtiment. Un processus de priorisation doit être mettre en place. L'urgence relative est le remplacement de la chaufferie à bois, qui vieillit et qui devra être prochainement remplacée. Il rappelle une nouvelle fois que les premiers clients de la chaufferie à bois, ce sont les bâtiments communaux.

→ **M. Laurent Mousson** remercie pour le projet qu'il trouve très bien pensé. Par rapport aux prévisions de salles de classe, il avait été question de construire des salles de classe sur l'actuel bâtiment scolaire. Il demande où cela en est. **Mme Catherine Guillaume Girard** précise qu'il n'y a encore aucune décision concrète de prise. Actuellement ce sont des projets.

→ **M. François Rossier** s'interroge sur les coûts de préparation des constructions futures. Que représentent les CHF 470'000.- ? **M. le Président** répond qu'il s'agit de toute la statique du bâtiment qui doit être dimensionné pour supporter tout ce qui devient dessus. Un certain nombre d'équipements doivent être prévus dès le départ, par exemple un ascenseur.

→ **M. François Rossier** demande également si le nombre de voitures qui viennent chercher les enfants à l'école a été compté. **M. le Président** rappelle qu'il ne s'agit pas d'une place de parc, mais d'une place d'attente. Il est également relevé pour que déposer les enfants, cela ne posera pas de problème. Par contre, pour les attendre, cela risque d'être compliqué. **M. le Président** répond que la remarque est pertinente.

→ **M. Dominique Yerly** revient sur le chiffre de CHF 4'500'000.- qui a été évoqué pour un bâtiment avec une salle de gym, 4 salles de classe et des espaces pour l'AES. Il pense que si on a un investissement de base d'environ CHF 2'000'000.- aujourd'hui et qu'on réussit pour environ

CHF 2'000'000.- supplémentaire, de réaliser une salle de gym et 4 salles de classe, on sera les champions de l'économie à Neyruz. **M. Friboulet** rectifie en précisant que les CHF 4'500'000.-, c'est en plus des CHF 2'000'000.-. Il précise qu'au niveau de la Commission financière, il a été demandé une étude de faisabilité pour savoir ce qu'il était possible de réaliser au-dessus de la chaufferie.

→ **Mme Denise Mettraux** demande ce qu'il en est du projet du Clédard. Est-ce que tout a été abandonné ? **M. le Président** précise qu'il y a deux visions de la chose. Le Clédard, c'est un financement à trouver de CHF 30'000'000.-. A l'heure actuelle, il n'existe pas de solution pour trouver ce financement. La salle prévue au Clédard était une salle, partiellement en sous-sol, de spectacle et de gym. Le quartier de Clédard, on ne sait pas à quelle vitesse il se réalisera. Le projet présenté à la route d'Onnens est réaliste et indispensable à court terme et dans les moyens financiers de la Commune. Il a aussi été identifié tout ce dont la Commune aurait besoin ces prochaines années. La halle de gym est revenue. Si le financement est trouvé pour le Clédard, il s'agira de définir les besoins et de décider du meilleur endroit pour la réalisation. La possibilité de créer des salles de classe sur les bâtiments actuels est également un programme. Les besoins dépassent les capacités du bâtiment envisagé à la route d'Onnens. En l'occurrence, pour le projet de la route d'Onnens, il s'agissait de concevoir le bloc de base et ne pas se tromper de gabarit.

→ **M. Guy Rossier** estime que le projet présenté n'est pas prêt. Tout ce qu'il vient d'entendre, ce sont des éventualités, et cela coûte CHF 2'000'000.-. Qu'est-ce qui nécessite ce projet ? Tout simplement que la chaufferie avec la cheminée n'est pas aux normes. Le reste, ce ne sont que des hypothèses. Gouverner, c'est prévoir, mais gouverner, c'est prévoir à l'avance. Ce n'est pas prévoir 5 mois avant la fin de la période législative. Ce projet serait bien si on en a besoin, mais pour le moment on n'en a pas besoin. Il rappelle que le Conseil communal a envoyé une fois un tout-ménage et a dit dans cette salle qu'il fallait vendre le terrain de la route d'Onnens à CHF 485.-/m² en sollicitant le blanc-seing de l'Assemblée communale pour le vendre à un promoteur et intégrer la chaufferie. Cela a été dit dans une séance il y a environ deux ans. A ce jour, on n'a toujours rien vu du projet de la route d'Onnens et maintenant, il semblerait que cela presse.

Ce n'est pas CHF 2'000'000.- pour modifier une chaufferie et mettre des filtres sur la cheminée. CHF 2'000'000.-, c'est un projet d'envergure qui nécessite une stratégie à moyen et à long terme, mais pas à 5 mois. Il invite l'Assemblée communale à refuser ce projet et à revoir ce projet lors du budget. **M. Dousse** répond sur l'urgence. Il ne s'agit pas d'une question de filtre. La chaudière est fichue. **M. Guy Rossier** souligne qu'elle est fichue mais au mois de février elle va encore fonctionner, car elle était déjà fichue il y a 4 ans. **M. Dousse** est content que ce soit le Président de La Neyruzienne, habitations chauffées par Neyergie SA, qui dise cela. Toutefois, si la chaufferie ne fonctionne plus en février, il n'y aura que très peu de solutions. Il insiste sur le fait que la chaufferie ne répond plus aux normes et a fait son temps. La problématique des services éditaires est également une urgence. **M. Dousse** ne peut pas accepter qu'il n'y a aucune stratégie. Ce n'est pas juste vis-à-vis des personnes qui travaillent sur ces installations. Le maintien de cette chaudière est une situation très compliquée.

M. Rossier rappelle qu'en 2016, l'Assemblée communale a voté la création d'une SA à laquelle il était opposé. Il estime qu'il appartient à Neyergie SA de répondre aux besoins des consommateurs de chauffage et d'électricité et de réaliser cette chaufferie. Il signale également que Kiss & Go ne va pas très bien avec Cité de l'énergie et Neyruz. Il ne comprend pas pourquoi il faut précipiter les choses tout à coup. Il n'a jamais vu dans la planification financière, qui est un outil de gestion pour le Conseil communal, le remplacement de cette chaufferie. Il demande d'être cohérents, gouverner c'est prévoir. **M. le Président** précise qu'il était prévu dans le plan financier un prêt ou une augmentation de capital de Neyergie SA qui aurait eu à construire le

bâtiment. Il ne faut donc pas dire qu'il n'y a jamais rien eu de mentionner à ce propos. Toutefois, cela fait plus sens, après examen, de procéder tel que proposé ce soir. De plus, la mise en vente des terrains de la route d'Onnens est toujours en cours. Il faut savoir que des oppositions sur le RCU, notamment sur la zone village, bloquent la vente de ces terrains à la route d'Onnens. Les terrains d'Onnens-Sud devraient être vendus aux conditions décidées lors d'une précédente Assemblée communale.

Si **M. Dousse** suit le raisonnement de **M. Guy Rossier**, c'est Neyergie SA qui devrait construire le bâtiment sur un terrain communal afin, après, de vendre ce droit de superficie à la commune pour pouvoir y réaliser la halle de gym ou des salles de classe. **M. Rossier** n'est pas d'accord avec cela. Il rappelle qu'il y a environ 25 ans, lors de la construction de l'école, il a été prévu de réaliser l'agrandissement. Maintenant, des containers provisoires ont été mis en place cet été pour accueillir des salles de classe. Ce soir, le motif pour dépenser CHF 2'000'000.- est d'installer des salles de classe dans le bâtiment projeté. **M. Dousse** rappelle que l'étude pour surélever le bâtiment scolaire afin d'y accueillir des salles de classe est devisé à plus de CHF 4'500'000.-, sans la halle de gym. Il n'est pas sûr que cela soit le meilleur projet aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte par 48 oui, 19 non et 5 abstentions l'investissement de CHF 1'950'000.00 TTC prévu pour l'aménagement d'une place – Kiss & Go – et la construction d'un bâtiment pour installer la chaufferie. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt bancaire.

Point 7 Investissement et financement : PAD Le Sécheron

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 118.

M. le Président donne des explications sur cet objet.

L'ensemble du PAD Le Sécheron est de 35'000 m². La Commune est propriétaire de 22'000 m², terrain non construit qui se trouve actuellement en zone à bâtir et qui a été acquis au prix de CHF 85.-/m².

Ce secteur est soumis à un PAD (plan d'aménagement de détail), qui fixe, pour une portion délimitée de la zone à bâtir, des prescriptions particulières d'aménagement du territoire. La procédure décrite aux art. 77 ss LATec et 30 RELATec est applicable.

Initialement, il avait été essayé de vendre l'ensemble de la zone en un bloc. Il y avait eu des intéressés pour acheter la totalité. Malheureusement le processus ne s'est pas réalisé. Aucun investisseur n'achète un terrain si un PAD est requis mais qu'il n'existe pas. Le Conseil communal a décidé de mettre en place ce PAD afin de permettre de préserver les intérêts de la Commune et valoriser ce secteur. La difficulté de ces 22'000 m², c'est l'accès.

Un PAD permettra de définir les accès au secteur, les déplacements à l'intérieur de celui-ci ainsi que sa structure. Il est relevé que les autres propriétaires sont partie prenante du PAD et seront soumis aux mêmes contraintes. La Commune, avec ses 22'000 m², a un poids important dans le processus.

Ce secteur est classé en zone village. Aujourd'hui, il pourrait être vendu pour y construire du résidentiel. Avec les indices de la zone village, il serait possible d'y loger 700 habitants. Si l'on souhaite opter pour la solution de facilité, aujourd'hui, il suffit de mettre en vente pour en faire du résidentiel. Des demandes dans ce sens ont par ailleurs été reçues à la Commune. M. le Président rappelle que la Commune avait acheté ce terrain pour éviter l'implantation uniquement de résidentiel.

Plusieurs problèmes sont présents sur ce site, à savoir notamment l'accès et l'évacuation des eaux. S'agissant de l'accès, il doit être compatible avec Valtralog. De plus, les aménagements de la route cantonale doivent être pris en considération. Quant à l'évacuation des eaux, les infrastructures existantes ne permettent pas d'évacuer les eaux de ces 22'000 m².

L'établissement d'un PAD va permettre de traiter des différents thèmes tels que l'évacuation des eaux, l'approvisionnement en eau potable, l'énergie, l'accès, ainsi que de définir les questions d'architecture et d'aménagements. Il s'agit également d'y définir quel type de surfaces sont souhaitées : résidentiel, commercial, zones d'activité, ainsi que le type d'architecture. L'organisation du site peut également être spécifié dans un PAD, de même que les questions de mobilité, les espaces verts.

Aujourd'hui, l'indice de construction sur le site est de 1,3, correspondant à la zone village. Il est rappelé que le Canton de Fribourg, dans son Plan directeur, n'admet plus de zone à moins de 1. Pour information, un indice de 1 correspond au quartier du Clédard.

Finalement, le PAD doit déterminer comment exploiter au mieux cette surface pour qu'elle soit le plus agréable à vivre.

L'établissement d'un PAD est estimé à CHF 7.-/m², ce qui est un coût raisonnable. Les autres propriétaires, dès le moment où ils vont exploiter le contenu du PAD auquel ils auront participé à l'élaboration, devront participer financièrement au prorata des m². Pour l'heure, la Commune fait la banque. L'investissement sera absorbé lors de la vente des terrains, sachant que ce terrain pourrait être vendu entre CHF 250.-/m² et CHF 700.-/m² et qu'il a été acquis à CHF 85.-/m².

Le Conseil communal vous demande de soutenir cet investissement de CHF 250'000.00 TTC, financé par les liquidités communales. Les frais de fonctionnement s'élèvent à CHF 27'750.00.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

En 2013, l'Assemblée communale a donné son aval pour acquérir les terrains du secteur du Sécheron. Ces terrains sont en zone à bâtir-zone village II. Le but du Conseil communal est d'aménager ce site pour permettre la création de places de travail, de préférence à forte valeur ajoutée. Pour ce faire, le Conseil doit réaliser un PAD (Plan d'Aménagement de Détail) car il veut donner un cadre contraignant au développement du secteur.

Le coût de ce PAD est estimé à Frs 250'000 auxquels s'ajoutent des frais de fonctionnement calculés à Frs 27'750 par année. Ce coût doit être avancé par la Commune. Il sera ensuite

remboursé par les différents investisseurs qui bénéficieront du PAD, selon la superficie considérée. Il sera financé par les liquidités communales.

La Commission financière formule un préavis positif pour cette demande de crédit.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➔ **M. Michel Rolle** a une question de procédure. Lorsque le PAD aura été imaginé et conçu par le Conseil communal, sera-t-il soumis au législatif (Assemblée communale ou Conseil général) ? Si ce n'est pas le cas, c'est un chèque en blanc accordé au Conseil communal.

M. le Président confirme que l'établissement d'un PAD est un travail qui nécessite l'intervention de plusieurs professionnels, de la Commission PAL, du Conseil communal, des groupes de travail. Le document final sera présenté et fera l'objet d'une mise à l'enquête, ce qui signifie que chacun pourra faire ses remarques voire s'opposer à ce PAD.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité moins 7 abstentions l'investissement de CHF 250'000.00 TTC prévu pour le PAD Le Sécheron. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

Point 8 Divers

Divers du Conseil communal

➤ **Confirmation de la présence d'eau, secteur Les Simon – point de la situation**

M. Bernard Kolly, Conseiller communal, effectue un bref point de la situation. Il informe que deux nappes phréatiques ont été trouvées, l'une avec 90 l/min et l'autre avec 220 l/min. Ces deux sources sont exemptes de tout problème et ne contiennent pas de chlorothalonil ni de nitrates. Il faut savoir qu'un litre/minute alimente 6 personnes. Des pompages vont être effectués sur le site de La Râpe, sur le forage réalisé dans les années 1990, afin de confirmer le débit d'environ 120 l/min. L'investissement demandé à l'Assemblée communale de décembre dernier était par conséquent judicieux. Une autre idée est également de réaliser des forages du côté de la Crêta, afin d'évaluer la présence d'eau également à cet endroit.

➤ **Stop aux incivilités**

M. Axel de Montmollin, Conseiller communal, souhaite préciser que Neyruz est confronté à des vagues de perturbations assez graves depuis l'été dernier, avec un point culminant en mars 2020. Dans le cadre des enquêtes, des contacts ont eu lieu avec la Police cantonale. Un mandat a été octroyé à une entreprise privée, Phoenix Security, en complément à la Police cantonale. L'objectif est de mailler le territoire et de trouver une solution à long terme. La grande question sera celle du coût.

➔ **M. Jean-Michel Gendre** signale qu'il ne voit pas souvent des patrouilles et, si c'est le cas, les agents restent souvent dans leurs voitures. Il relève également la problématique des incivilités aux alentours de la gare et sur les voies CFF.

M. Axel de Montmollin confirme que les patrouilles sont mobiles. Il est possible qu'un agent ou l'autre reste dans sa voiture. Quant à la Police cantonale, des dispositifs assez pointus sont mis en place et il n'est pas toujours possible de savoir quand les patrouilles sont présentes. S'agissant des incivilités en lien avec les voies de chemins de fer, il a eu des contacts avec les CFF qui se bornent à dire qu'il est interdit de traverser les voies dans toute la Suisse. **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal, informe que les montants investis cette année pour la répression sont assez conséquents et pense qu'il s'agira de réfléchir à la question d'un animateur au niveau régional pour mettre sur pied des structures afin de ne pas faire que de la répression. **Mme Murielle Roos Bovey**, Conseillère communale, précise que lors de l'Assemblée des délégués d'ARCOS, cette problématique, connue également dans d'autres communes, a été abordée et mandat a été donné à ARCOS d'étudier cette problématique au niveau régional.

➤ **Déchetterie communale**

M. Héribert Dousse, Conseiller communal, rappelle qu'une déchetterie provisoire à la Carrida a été mise en place ce printemps dans le cadre de la Covid-19. Il s'agit d'une déchetterie provisoire, qui ne bénéficie d'aucune autorisation et ne répondant pas aux normes de sécurité et d'hygiène. Par conséquent, le Conseil communal a décidé de fermer cette déchetterie provisoire au 31 octobre prochain. En parallèle, le Conseil communal a décidé d'adapter les horaires d'ouverture de la déchetterie principale dès le 1^{er} novembre 2020, soit :

- Mardi de 17h à 19h
- Mercredi de 9h à 11h
- Jeudi de 17h à 19h
- Vendredi de 17h à 19h
- Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Ces horaires sont susceptibles d'être améliorés. M. Dousse précise qu'il attend le retour des citoyens à cet effet. Le Conseil communal est ouvert à la discussion.

➔ **Mme Colette Schorderet** demande pourquoi il n'y a plus d'escalier pour la benne à carton. **M. Héribert Dousse** en prend note et va faire le nécessaire rapidement.

➔ **Mme Emilie Dumas** revient sur la problématique des boîtes en conserve. **M. Héribert Dousse** informe qu'un montant sera prévu au budget 2021 pour un nouveau système de presse aluminium.

➤ **Covid-19**

Au vu de la pandémie actuelle, le Conseil communal a décidé d'annuler toutes les manifestations communales de cette fin d'année :

- Noël des Aînés (sera remplacé par un courrier conjoint de la Commune et de la Paroisse, avec un petit cadeau)
- Apéritif des bénévoles (sera remplacé par un courrier de la Commune, avec un petit cadeau)
- Loto des enfants

D'autres manifestations sont reportées au printemps :

- Inauguration de la Place de la Gare
- Apéritif des nouveaux habitants

➤ **Table ouverte**

M. le Président rappelle les soirées Table ouverte et le programme des prochains mois :

- mardi 20 octobre 2020 : soirée sur le thème de Pro Natura
- mardi 17 novembre 2020 : soirée consacrée à la Traversée du village
- mardi 1^{er} décembre 2020 : soirée de préparation à l'Assemblée communale

M. le Président invite l'Assemblée à saisir l'opportunité de s'informer à la source, mieux que la rumeur qui se propage.

➔ **M. Dominique Yerly** précise qu'il a participé à la dernière Table ouverte, en lien avec la préparation de l'AC. Il déplore le peu de fréquentation alors qu'il s'agit d'un bon moyen d'information.

➤ **Assemblée du budget 2021**

L'Assemblée communale du budget 2021 aura lieu le mercredi 9 décembre à 20h15 à l'Aigle Noir. Elle sera probablement également retransmise, comme celle de ce soir.

➤ **Projets en cours**

Assainissement Ouest et Charrière

M. le Président donne quelques informations sur le projet d'assainissement Ouest et Charrière. Le nord de la ligne CFF est réalisé. Le passage sous la ligne CFF est réalisé. La mise en séparatif au sud de la ligne CFF est en cours. Il profite de l'occasion pour s'excuser vis-à-vis des personnes qui ont été dérangées par l'ingénieur. Un courrier d'information aurait dû être envoyé au préalable par la Commune. Les propriétaires seront informés des conclusions ou des recommandations de l'ingénieur. M. le Président rappelle que, quand la Commune offre la possibilité de se mettre en séparatif, les propriétaires doivent se mettre en séparatif. Certaines communes sont strictes et imposent les travaux. A Neyruz, les propriétaires sont invités à effectuer ce raccordement, au plus tard, la prochaine fois que des travaux seront réalisés dans leur propriété. Les chambres qui permettent de se raccorder sont systématiquement prévues. Si les coûts de raccordement sont trop élevés, le propriétaire doit dans tous les cas payer les chambres. Il rappelle également que, dans les zones à bâtir, il n'y a pas le choix de se raccorder. Hors des zones à bâtir, si l'investissement pour la mise en séparatif dépasse CHF 8'000.- par équivalent-habitant, le propriétaire peut être dispensé selon la jurisprudence.

Place de la Gare

Les travaux avancent, mais parfois de façon pas très visible. Nombre de conduites ont été installées. Différents retards sont survenus, de même que des erreurs dues à l'entreprise, ont ralenti les travaux.

Le goudronnage de la place sera terminé fin octobre, et le reste des équipements sera fini pour Noël 2020. Ce qui ne sera pas terminé, c'est la couche de roulement ; cette dernière sera effectuée en mai 2021.

Le budget est à ce jour totalement respecté.

Parc du Clédard

Les études sont terminées. Les soumissions seront envoyées fin septembre aux différentes entreprises. A ce jour, deux préavis négatifs ont été émis de la part du Service de la mobilité et de la Commission d'accessibilité.

La Commission d'accessibilité demande que la pente soit maintenue à 6%. Suite à une vision locale, cette dernière a constaté qu'il n'était effectivement pas possible de maintenir ce 6% sur l'ensemble du secteur. Le Service de la mobilité demande pour sa part que quelques dispositions soient prises par rapport aux vélos qui emprunteront ce parc.

Le projet va pouvoir suivre son cours normalement et devrait être à bout-touchant au plus tard à la mi-2021.

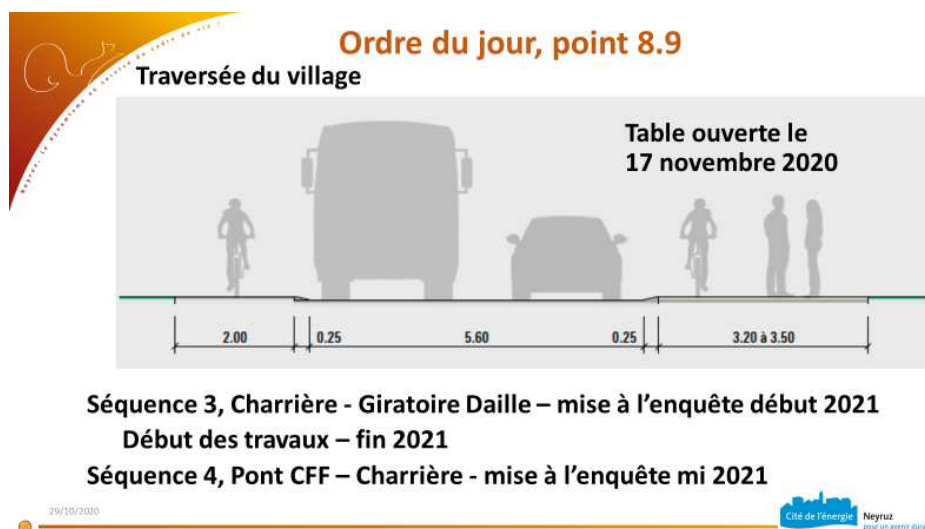
➤ Situation des projets clôturés

Un tableau présentant la situation des projets clôturés est présenté. Toutes les dépenses des projets sont maîtrisées et les investissements sont sous contrôle.

➤ Traversée du village

De nombreux changements sont survenus dans ce projet, tant avec les ingénieurs qu'avec les services cantonaux.

Les deux séquences prioritaires sont la séquence 3 – depuis La Charrière jusqu'au giratoire de la Daille – et la séquence 4 - depuis le pont CFF jusqu'à La Charrière.



Le gabarit de la nouvelle route a engendré beaucoup de discussions. La route sera rétrécie par rapport à l'actuelle. La voie de roulement sera de 5,60 m, contre plus de 6 m actuellement. Le but est de faire ralentir véhicules lorsqu'ils se croisent. Un gabarit similaire est existant à Bulle. En montée, côté Jura, une piste cyclable séparée du trafic sera créée. Sur le côté Alpes, il y aura une bande de mobilité douce (marquage vélos – piétons).

La séquence 3 nécessitera des arrangements avec les propriétaires. Un long mur de soutènement devra être créé pour élargir la route ; cela nécessitera par conséquent des modifications d'accès pour certains privés. Des contacts auront lieu en temps utile par des représentants cantonaux et communaux.

Quant à la séquence 4, la problématique est encore plus complexe, car des emprises devront être réalisées sur les propriétés privées. Des contacts auront également lieu en temps utile.

La séquence 3 est la moins prioritaire du point de vue de la commune mais la plus prioritaire pour le canton, du fait qu'il y est prévu des parois anti-bruit. Durant les travaux, la circulation sera garantie en bidirectionnel durant les heures de pointe. En-dehors de ces heures, la circulation sera réglée par des feux.

➤ **Déplacement de la Gare**

Selon une information reçue des CFF, et pour autant que leurs finances le permettent, la halte ferroviaire sera déplacée pour 2026. Il est prévu de la déplacer d'environ 200 m vers l'ouest.

Le projet est piloté par les CFF et permettra de déplacer le bâtiment actuellement sur la place de la Gare. Il faut encore relever que le maintien de la gare à Neyruz est confirmé.

Divers de l'Assemblée communale

➔ **M. Marc Maillard** aimerait savoir où en est le PAL ? **M. le Président** informe que le PAL a été déposé il y a déjà plus de 2 ans. Le nouveau PAL s'applique mais est suspendu à la décision du Tribunal fédéral, suite à l'arrêt rendu par le Tribunal cantonal et au recours de la DAEC. Cela impacte Neyruz pour les nouvelles zones. Les zones actuelles, déjà en zone à bâtir, ne sont pas directement concernées.

➔ A la question de **Mme Valérie Portes** qui demande des informations concernant le chlorothalonil, **M. Bernard Kolly** informe que la Confédération a interdit le produit et, dans le même temps, a modifié les normes, en les passant de 1'000 à 100. Selon ses informations, les chimistes cantonaux sont intervenus auprès de la Confédération. Neyruz consomme 320 l/min d'eau et en produit 120. Des discussions sont en cours avec l'AESO. Les sources contenant trop de chlorothalonil vont probablement être coupées, d'où l'intérêt d'entreprendre des recherches d'eau. **M. le Président** complète en signalant que plus de 40% des sources du plateau suisse ne répondent pas à la nouvelle norme.

➔ Concernant la traversée du village, **M. Jean-Daniel Roth** demande si le revêtement phono-absorbant est inclus, ce à quoi **M. le Président** répond par l'affirmative.

➔ **M. Jean-Daniel Roth** demande ce qu'il en est de la circulation des voitures dans le secteur de La Charrière, avec un accès à l'Allée Jean-Tinguely assez laborieuse voire dangereuse. **M. le Président** rappelle que la place de la Gare est à 20 km/h (la signalisation va être mise en place) et il n'est plus possible de traverser sous le pont CFF. Il est prévu de réduire le trafic sur La Charrière, mais cela va faire l'objet d'études dans le cadre de la séquence 3.

➔ **M. Dominique Yerly** constate que les comptes 2019 ont été bouclés sur un bénéfice substantiel. Il a analysé les comptes de 2014 à 2018, qui ont aussi tous bouclés sur de très bons résultats. Si la cadence des projets baisse à l'avenir, il se demande s'il n'y aurait pas une opportunité, soit de procéder à une baisse d'impôt, soit de regarder dans le cadre du taux flottant, de reconsidérer le taux actuel de CHF 0,81 à la baisse dans le cadre de l'établissement du prochain budget. **M. le Président** relève que cela sera discuté dans le cadre de l'élaboration du budget 2021. **M. Jean-Jacques Friboulet** rappelle que la pandémie sévit actuellement. Il

pense que la baisse d'impôts est une musique d'avenir pour 2022-2023, en espérant que les choses reprennent normalement, mais il estime qu'envisager une baisse d'impôt pour 2021 est totalement illusoire. Le but de la Commune pour 2021 va être d'équilibrer son budget.

→ **M. Laurent Mousson** demande ce qu'il en est de l'aménagement de la route du Puits ainsi que de la route de contournement.

M. Héribert Dousse informe que les ralentisseurs de la route du Puits font l'objet d'une analyse auprès des services cantonaux et devraient être réalisés cet automne encore si possible. Concernant la route de contournement, **M. le Président** informe que Neyruz ne se trouve pas dans la priorisation des routes de contournement. Cependant, il faut encore tenir compte que les CFF ont annoncé la réactivation de Rail 2000 pour 2040. Le tracé de Rail 2000 serait à l'endroit de la route de contournement.

→ **Mme Joëlle Curty** a constaté que des maisons vont se construire au Chemin des Colombettes. Elle demande où les conduites de chauffage à distance vont passer.

Mme Catherine Guillaume Girard relève que les projets de construction en question prévoient des PAC air-eau.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal qui, sans relâche et avec beaucoup de disponibilité, s'occupent des tâches communales qui leur incombent. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 23h25.

Le Président :

La Secrétaire :

Martial Wicht

Ariane Menoud